

Séance ordinaire du 9 janvier 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 9 janvier 2017 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
	Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---------------------------------------------------

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2017-01-09-001

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---------------------------------------------------

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016 - 19h

D- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016 - 19h05

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2016

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2016
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2016
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2016
- 100-7 Approbation de la liste des comptes 2017 payables en janvier 2017
- 100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2017
- 100-9 Approbation de la liste des matricules créditeurs au 31 décembre 2016
- 100-10 Acquisition d'un progiciel de la suite PG – AccèsCité- Territoire – « Qualité des services »
- 100-11 Acquisition d'un photocopieur multifonctions avec impression couleur
- 100-12 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 200-3 Avis de motion – Règlements applicables par la Sûreté du Québec
 - A- Avis de motion – Règlement numéro SQ 2017-001 « Concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec »
 - B- Avis de motion – Règlement numéro SQ 2017-002 « Concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec »
 - C- Avis de motion - Règlement numéro SQ 2017-003 « Concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec »
 - D- Avis de motion - Règlement numéro SQ 2017-004 « Concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec »
 - E- Avis de motion - Règlement numéro SQ 2017-005 « Concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec »
 - F- Avis de motion - Règlement numéro SQ 2017-006 « Concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec »
 - G- Avis de motion - Règlement numéro SQ 2017-007 « Concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec »
- 200-4 Association de sauvetage Haute-Gatineau – Demande d'aide financière pour l'ASO

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Contrat d'entretien des chemins d'hiver #2013-06 – Sablage des chemins

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	-------------------------------------------

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	------------------------------------------------

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2016

600-3 Mise en place d'un comité de développement de la partie sud de la rivière Gatineau

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 016

M.B. 2017-01-09-002

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 016

M.B. 2017-01-09-003

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016 à 19h

M.B. 2017-01-09-004

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016 à 19 h, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

D- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016 à 19h05

M.B. 2017-01-09-005

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016 à 19 h 05, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Demande de rencontre pour dérogation mineure

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2016

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de décembre 2016.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2017-01-09-006

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2016, pour un montant total de 5 362.50\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2016

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2016

M.B. 2017-01-09-007

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2016 pour un montant total de 183 901.45\$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2016

M.B. 2017-01-09-008

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2016 pour un montant de 19 618.94\$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Approbation de la liste des comptes 2017 payables en janvier 2017

M.B. 2017-01-09-009

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des comptes 2017 payables en janvier 2017 pour un montant de 35 880.50\$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2017

M.B. 2017-01-09-010

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants sont approuvés au budget de l'année 2017;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement desdites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2017 adopté par la municipalité de Bouchette;

Considérant que la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats ;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2017 adopté par la municipalité de Bouchette, à savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil tel que prévu aux avis et règlements ;
- Le paiement des salaires des employés municipaux tel que prévu aux ententes de travail ou résolutions d'embauche et le paiement des différentes compensations approuvées préalablement par le conseil;
- Le paiement des salaires des pompiers volontaires ;
- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par la loi provinciale et fédérale ;
- Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement aux assurances collectives et au régime de pension ;
- Le paiement de factures pour les services téléphoniques, d'internet, d'électricité, d'huile à chauffage et de carburant ;
- Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la municipalité ;
- Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la Loi ;
- Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du conseil ;
- Les paiements des frais de poste ;
- Le paiement de quote-part de la M.R.C. et d'entente intermunicipale;
- Les obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires.

La directrice générale et secrétaire-trésorière doit soumettre tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente et ce, pour adoption par le conseil de la municipalité.

L'adoption de la présente résolution abroge la résolution M.B. 2016-01-11-010 adoptée le 11 janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité

100-9 Approbation de la liste des matricules créditeurs au 31 décembre 2016

100-10 «Acquisition d'un progiciel de la suite PG – AccèsCité-Territoire Qualité des services »

M.B. 2017-01-09-011

Considérant que la municipalité possède le logiciel informatique « AccèsCité territoire » de notre fournisseur PG Solutions;

Considérant que présentement ce logiciel sert à l'émission des permis, à la gestion des installations septiques et à la gestion de la matrice graphique;

Considérant qu'il existe un autre module qui serait intéressant d'acquérir pour une meilleure gestion des plaintes, des signalements et des demandes des contribuables entre autres;

Considérant que ce module se nomme « Qualité des services »;

Considérant que ce module permettrait un meilleur suivi des signalements relatifs aux différents entrepreneurs;

Considérant que notre fournisseur informatique, PG Solutions, nous a soumis une offre;

Considérant qu'une somme a été portée au budget pour cette acquisition;

Considérant qu'une autre municipalité de la MRCVG acquiert ce module en même temps que nous;

Considérant que les frais de déplacements inclus dans le coût d'acquisition seront donc répartis entre les deux municipalités;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier; il est résolu de procéder à l'acquisition du progiciel « Qualité des services » et ce, pour un montant maximal de 6259\$ plus taxes ainsi que du contrat d'entretien et de soutien annuel au montant de 620\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations » (03-600-00-000) pour le 6259\$ plus taxes et au poste « Contrat service informatique » (02-610-00-414) pour la somme de 620\$ plus taxes, suite à un virement de crédit de 651\$ provenant du poste « Immobilisations » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

100-11 Acquisition d'un photocopieur multifonctions avec impression couleur

M.B. 2017-01-09-012

Considérant le photocopieur utilisé actuellement par la municipalité;

Considérant le contrat d'entretien en vigueur présentement et ce, depuis l'acquisition de ce photocopieur ;

Considérant qu'il serait intéressant que la municipalité possède un photocopieur offrant l'impression couleur;

Considérant que présentement, lors de travaux d'impression couleur, le personnel municipal doit se déplacer à l'extérieur des limites de la municipalité et la municipalité doit donc payer des frais supplémentaires au tarif du grand public et ce, peu importe le nombre de copies;

Considérant les prix offerts par le fournisseur local;

Considérant les besoins de la municipalité;

Considérant les spécifications énumérées par la directrice générale;

Considérant le montant inscrit au budget 2017 pour cette acquisition;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'acquisition d'un photocopieur neuf avec impression couleur au coût d'environ 7750\$ plus taxes, photocopieur de marque Canon série Image Runner, modèle C3325i. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Bureau » (03-600-000).

Adoptée à l'unanimité

100-12 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

M.B. 2017-01-09-013

Attendu que la municipalité de Bouchette a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

Attendu que la municipalité de Bouchette désire se joindre à ce regroupement ;

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

Attendu que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017 ;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu :

Que la municipalité de Bouchette confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

Que la municipalité de Bouchette s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

Que la municipalité de Bouchette s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

Que la municipalité de Bouchette s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

200-3 Avis de motion – Règlements applicables par la Sûreté du Québec

A- Avis de motion – Règlement numéro SQ 2017-001 – « Concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Pierre Parisien qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-001 R.M. 2017-293 « *Concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Pierre Parisien
Conseiller au siège #6

B- Avis de motion – Règlement numéro SQ 2017-002 « Concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Pierre Parisien qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-002 R.M. 2017-294 « *Concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Pierre Parisien
Conseiller au siège #6

C- Avis de motion - Règlement numéro SQ 2017-003 « Concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Pierre Parisien qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-003 R.M. 2017-295 « *Concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Pierre Parisien
Conseiller au siège #6

D- Avis de motion - Règlement numéro SQ 2017-004 « Concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Pierre Parisien qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-004 R.M. 2017-296 « *Concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Pierre Parisien
Conseiller au siège #6

E- Avis de motion - Règlement numéro SQ 2017-005 « Concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Pierre Parisien qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-005 R.M. 2017-297 « *Concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Pierre Parisien
Conseiller au siège #6

F- Avis de motion - Règlement numéro SQ 2017-006 « Concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Pierre Parisien qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-006 R.M. 2017-298 « *Concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Pierre Parisien
Conseiller au siège #6

G- Avis de motion - Règlement numéro SQ 2017-007 « Concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Pierre Parisien qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-007 R.M. 2017-299 « *Concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Pierre Parisien
Conseiller au siège #6

200-4 Association Sauvetage Haute-Gatineau – Demande d'aide financière pour l'ASO

M.B. 2017-01-09-014

Considérant la lettre déposée par le président de l'Association Sauvetage Haute-Gatineau demandant l'appui monétaire de la municipalité de Bouchette pour l'ASO;

Considérant la nécessité d'avoir ce service sur le territoire des municipalités situées au centre et au nord de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de répondre favorablement à la demande d'aide monétaire et de verser la somme de 500\$ à l'Association Sauvetage Haute-Gatineau. Cette dépense sera imputée au poste « Dons, sécurité civile » (02-230-00-970).

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

300-2 Contrat d'entretien des chemins d'hiver #2016-03 - Sablage

Note au procès-verbal

Des discussions ont lieu en ce qui concerne le manque de sable sur les chemins municipaux. Des vérifications seront effectuées en respect aux différentes clauses du contrat.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	-------------------------------------------

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	------------------------------------------------

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2016

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de décembre 2016 sont déposées.

600-3 Mise en place d'un comité de développement de la partie sud de la rivière Gatineau

M.B. 2017-01-09-015

Considérant que le développement touristique est considéré comme une priorité d'intervention pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant les changements réalisés dans les dernières années dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau quant à la promotion et au développement touristique;

Considérant que la partie sud de la rivière Gatineau représente un potentiel de développement prometteur;

Considérant la recommandation des gens présents lors d'une première rencontre tenue le 22 novembre 2016 à Low concernant la mise en place d'un comité de développement de la partie sud de la rivière Gatineau.

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que les membres du conseil de la municipalité de Bouchette délègue la directrice générale, Claudia Lacroix, pour siéger au comité de développement de la partie sud de la rivière Gatineau, comité formé des directeurs généraux ou des inspecteurs municipaux des municipalités concernées.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Réglementation régissant les clôtures sur le territoire de la municipalité

Note au procès-verbal

Cette demande a été référée aux membres du comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations.

800-2 Demande de modification du règlement de zonage – Zone V-103

M.B. 2017-01-09-016

Considérant la réception d'une demande visant une modification au règlement de zonage et ce, pour la zone V-103;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de référer cette demande de modification du règlement de zonage aux membres du comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Résultats de l'appel d'offres #2016-06 – Patinoire 2016-2017 - Propos tenus à la séance ordinaire de conseil de décembre 2016

M.B. 2017-01-09-017

Considérant les propos tenus par un soumissionnaire ayant déposé une offre pour le contrat #2016-06 – Patinoire 2016-2017 et ce, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 décembre 2016;

Considérant que ladite personne a insinué qu'il y aurait eu fuites concernant les montants des soumissions;

Considérant que les règles établies et régies lors d'un processus d'appel d'offres ont été suivies à la lettre par le personnel administratif de la municipalité;

Considérant la lettre envoyée par la directrice générale au soumissionnaire ayant tenu des propos diffamatoires;

Considérant la demande incluse dans cette lettre, soit le dépôt d'un écrit dans lequel ledit soumissionnaire doit se rétracter;

Considérant qu'aucun écrit n'a été reçu en date de ce jour au bureau municipal;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de demander formellement au soumissionnaire ayant tenu des propos diffamatoires à la séance ordinaire de conseil tenue le 5 décembre 2016 en ce qui concerne le processus d'appel d'offres pour le contrat de la patinoire 2016-2017 de se rétracter et ce, dans les plus brefs délais.

Adoptée à l'unanimité

800-4 Petite école de rang – Demande subvention étudiants

M.B. 2017-01-09-018

Considérant la demande reçue du comité de la Petite école de rang;

Considérant la résolution M.B. 2017-01-11-011 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 11 janvier 2017;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'ajouter un étudiant, dans la demande de financement dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2016 » pour la période estivale 2016 et ce, pour la Petite école de rang.

Adoptée à l'unanimité

800-5 Lettre envoyée à l'entrepreneur responsable de l'exécution du contrat d'entretien des chemins d'hiver

Note au procès-verbal

Des discussions ont lieu en ce qui concerne le respect du contrat d'entretien des chemins d'hiver. Les membres du conseil sont tous en accord à ce que le personnel municipal s'assure du respect de toutes les clauses du contrat en vigueur, et advenant le non-respect de certaines clauses, le personnel se doit de prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter les obligations de l'entrepreneur responsable de l'exécution du contrat d'entretien des chemins d'hiver.

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Sécurité routière – Neige des toitures dans le chemin
- Avis de motion – Règlements SQ
- Composition du CCU

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2017-01-09-019

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière